

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE SAINT VERAN (05350)

**REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU arrêté le

Le Maire

PLU approuvé le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – Av. de la Clapière,

1, Rés. la Croisée des Chemins – 05200 EMBRUN

Tel : 04.92.46.51.80 / Fax : 04.92.46.51.80

Mail : contact@alpicite.fr / Web : www.alpicite.fr



PREAMBULE.....3

ORIENTATION 1 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET RESEAUX NECESSAIRES A UNE VIE A L'ANNEE4

ORIENTATION 2 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE COMMUNALE.....6

ORIENTATION 3 : INTEGRER LES PAYSAGES, L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT COMMUNAUX.....6

ORIENTATION 4 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN.....10





PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »



ORIENTATION 1 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET RESEAUX NECESSAIRES A UNE VIE A L'ANNEE

OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Relancer la dynamique démographique communale en lien avec le développement de l'économie locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir une quinzaine d'habitants permanents supplémentaires sur la douzaine d'années à venir ;
<p>Entretien et développer l'activité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider l'activité commerciale sur le chef-lieu et inciter à l'installation de nouveaux commerces ; ➤ Favoriser l'extension des activités économiques isolées dans le respect des caractéristiques naturelles, agricoles et paysagères des lieux ; ➤ Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur des secteurs adaptés, hors des enveloppes urbaines et permettre la pratique de l'agrotourisme ; ➤ Conforter les exploitants actuels en préservant sur une majeure partie du territoire les meilleures terres agricoles de l'urbanisation diffuse.
<p>S'assurer de la pérennité et de la suffisance des réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la ressource en eau potable et réfléchir à sa valorisation par le biais d'un embouteillage ; ➤ Répondre aux besoins des populations actuelles et futures en matière d'alimentation en eau potable ; ➤ S'assurer du traitement des eaux usées dans le respect des normes et du zonage d'assainissement ; ➤ Favoriser la gestion alternative des eaux



pluviales ;

- Programmer l'extension des réseaux d'énergie en adéquation avec le projet communal ;
- Développer les réseaux numériques dans le cadre du SDTAN du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Conforter l'offre de stationnements à l'échelle de la commune

- Favoriser la création de places de stationnements à proximité des habitations ;
- Augmenter les capacités de stationnements notamment à proximité du domaine skiable.

DOCUMENT DE TRAVAIL



ORIENTATION 2 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE COMMUNALE

ACTIONS

Augmenter la capacité d'accueil touristique

- Diversifier l'offre en hébergements touristiques en consolidant l'offre en lits marchands (hôtellerie), en favorisant le développement d'un accueil chez l'habitant (gîtes, chambre d'hôtes...) et en pérennisant l'installation de résidences secondaires, futurs résidents permanents pour la commune ;
- Augmenter la capacité d'hébergement touristique de l'Observatoire.

Renforcer l'activité touristique

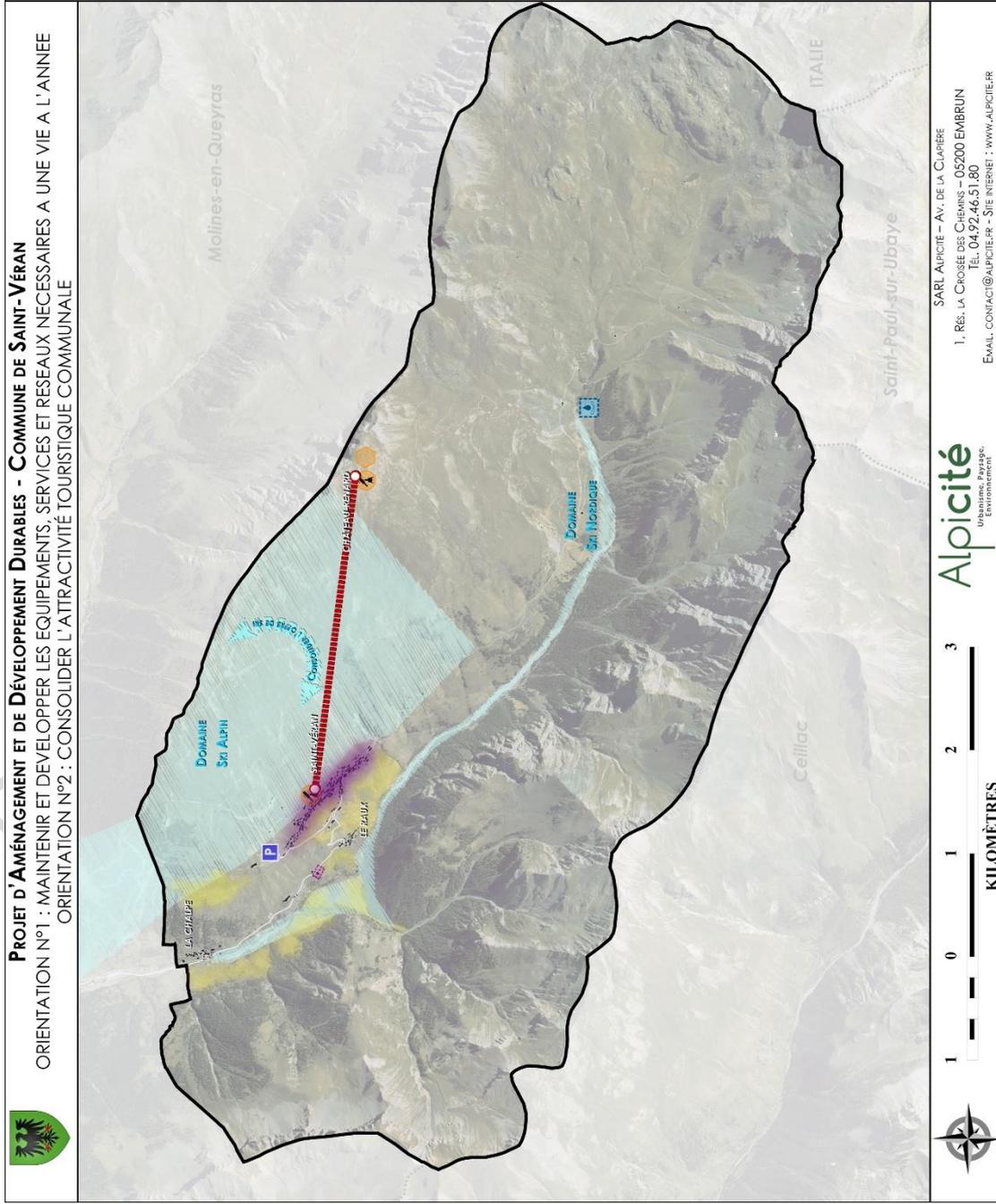
- Maintenir et conforter les activités hivernales existantes ;
- Assurer la pérennité du domaine skiable en autorisant uniquement des constructions et utilisations directement liés à l'activité ;
- Poursuivre le développement de l'activité astronomique (maison du soleil, observatoire de Châteaurenard) ;
- Anticiper la mise en place de la liaison par câble Maison du Soleil/observatoire de Châteaurenard
- Préserver les activités touristiques en lien avec le patrimoine naturel de la commune : l'ancienne mine de cuivre, les activités de pleine nature (sentiers pédestres et VTT), le site préhistorique, l'ancien canal d'irrigation ;



Préserver la vallée des nuisances liées aux flux touristiques afin de conserver son caractère naturel qui la rend attrayante

- Maintenir la desserte de navettes pour les départs de randonnées afin de limiter les flux de déplacements en période estivale ;
- Conserver le parking en entrée de village afin de préserver le hameau ;
- Améliorer les cheminements piétons au chef-lieu.

DOCUMENT DE TRAVAIL



1ère ORIENTATION

OBJECTIF 2 : ENTRETIEN ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

FAVORISER L'EXTENSION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ISOLÉES DANS LE RESPECT DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DES LIEUX

CONSOLIDER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE SUR LE CHEF-LIEU ET INCITER À L'INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERCES.

CONFORTEZ LES EXPLOITANTS ACTUELS EN PRÉSERVANT SUR UNE MAJEURE PARTIE DU TERRITOIRE LES MEILLEURES TERRES AGRICOLES DE L'URBANISATION DIFFUSE.

OBJECTIF 3 : S'ASSURER DE LA PÉRENNITÉ ET DE LA SUFFISANCE DES RÉSEAUX

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET RÉFLÉCHIR À SA VALORISATION PAR LE BIAS D'UN EMBOUTILLAGE.

OBJECTIF 4 : CONFORTEZ L'OFFRE DE STATIONNEMENTS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

AUGMENTER LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENTS NOTAMMENT À PROXIMITÉ DU DOMAINE SKIABLE.

2ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE L'OBSERVATOIRE

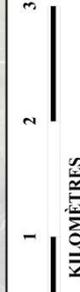
OBJECTIF 2 : RENFORCER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

MAINTENIR ET CONFORTEZ LES ACTIVITÉS HIVERNALES EXISTANTES.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ASTRONOMIQUE (MAISON DU SOLEIL, OBSERVATOIRE DE CHÂTEAURENARD).

ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE LA LIASON PAR CÂBLE MAISON DU SOLEIL/OBSERVATOIRE DE CHÂTEAURENARD

SARL ALPICITÉ - Av. DE LA CLAPIÈRE
1. RÉS. LA CROISÉE DES CHIRANS - 05200 EMBRUN
Tél. 04.92.46.51.80
EMAIL: CONTACT@ALPICIER - SITE INTERNET : WWW.ALPICIER





ORIENTATION 3 : INTEGRER LES PAYSAGES, L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT COMMUNAUX

OBJECTIFS

ACTIONS

Veiller au maintien des caractéristiques paysagères de la commune

- Préserver les espaces paysagers de mise en valeur du village et des hameaux ;
- Garantir le maintien des perspectives paysagères majeures ;
- Respecter les prescriptions liées à la présence du Site Patrimonial Remarquable (SPR) autour duquel un site classé est en train d'être mis en place ;

Préserver l'architecture traditionnelle de la commune

- Favoriser des constructions adaptées au caractère architectural communal ;
- Protéger les éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables.

Préserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et favoriser le développement durable

- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts et notamment les zones humides ;
- Protéger les corridors écologiques ;
- Assurer le maintien des milieux ouverts, semi-ouverts et forestiers, sources de biodiversité ;
- Inciter le développement de constructions dites durables et les systèmes d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.



ORIENTATION 4 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

OBJECTIFS

Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain dans le respect de la réglementation nationale

Conserver les formes urbaines existantes

ACTIONS

- Comblent prioritairement les dents creuses du tissu urbain ;
 - Limiter la consommation d'espace à moins de 1.2ha de terrains constructibles en application des lois ENE et ALUR ;
 - Faciliter la réhabilitation et le renouvellement urbain.
-
- Préserver le territoire du mitage ;
 - Contenir le village dans sa forme actuelle en limitant au maximum la création d'un continuum avec les autres secteurs.

